Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20260423-26_20-DE

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

Le vingt-trois avril deux mil vingt-six, à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Onen-la-Chapelle se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation légale de Monsieur Le Maire le quinze avril deux mil vingt-six et sous sa présidence.

Date convocation
15 avril 2026

Conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Procuration : 1

Votants : 15

Vote pour : 15
Vote contre : 0
Abstention : 0

Présents

Jean-François BOHANNE
Véronique LETARD
Roger SOURDAINE
Céline MANDARD
Mickaël LORAND
Florence ROUVRAIS
Valérie BOISGERAULT
Gilbert COMMEUREUC
Candice BROWN
Olivier CESBRON
Mary DUPONT
Mickaël DELOURME
Aurélie BAUBRY-LOUVEL
Stéfan MAIDANATZ

Excusé(e)(s)
Christophe DUVAL donne procuration à Jean-François BOHANNE

Secrétaire séance

Roger SOURDAINE

THÈME : ADMINISTRATION GÉNÉRALE N°26.20

Objet : Création des commissions municipales et désignation de leurs membres

Conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.
La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.
Aussi, Monsieur le Maire propose de créer 6 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.
Monsieur le Maire propose d'adopter la délibération suivante :

1/ Le conseil municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

1. Commission finances (création et désignation lors du conseil municipal du 21 mars)
2. Commission cadre de vie et animation
3. Commission travaux et bâtiments communaux
4. Commission communication

Commissions obligatoires :

5. Commission d'appel d'offres
6. Commission de contrôle des listes électorales
7. Commission communale des impôts directs (CCID)

2/ Après appel à candidatures, le conseil municipal désigne au sein des commissions suivantes :

Commission cadre et de vie et animation : fleurissement, randonnées, sports, associations, jumelage, fêtes

- Roger SOURDAINE
- Mickaël DELOURME
- Candice BROWN
- Gilbert COMMEUREUC
- Christophe DUVAL

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20260423-26_20-DE

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

Date convocation
15 avril 2026

Conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Procuration : 1

Votants : 15

Vote pour : 15
Vote contre : 0
Abstention : 0

Présents

Jean-François BOHANNE
Véronique LETARD
Roger SOURDAINE
Céline MANDARD
Mickaël LORAND
Florence ROUVRAIS
Valérie BOISGERAULT
Gilbert COMMEUREUC
Candice BROWN
Olivier CESBRON
Mary DUPONT
Mickaël DELOURME
Aurélie BAUBRY-LOUVEL
Stéfan MAIDANATZ

Excusé(e)(s)
Christophe DUVAL donne procuration à Jean-François BOHANNE

Secrétaire séance

Roger SOURDAINE

Commission travaux, bâtiments communaux

- Véronique LETARD
- Aurélie BAUBRY-LOUVEL
- Céline MANDARD
- Gilbert COMMEUREUC
- Roger SOURDAINE
- Stéfan MAIDANATZ
- Valérie BOISGERAULT
- Florence ROUVRAIS
- Mickaël DELOURME
- Christophe DUVAL

Commission communication : bulletin municipal, application "Mon Village", réseaux

- Véronique LETARD
- Mary DUPONT
- Aurélie BAUBRY-LOUVEL
- Mickaël LORAND

Commission d'appel d'offres

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.
Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;
Il convient d'élire pour les communes de moins de 3 500 habitants : 3 membres titulaires et 3 membres suppléants ;
Le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT ;

Membres titulaires :	**Membres suppléants :**
Roger SOURDAINE	Véronique LETARD
Aurélie BAUBRY-LOUVEL	Candice BROWN
Olivier CESBRON	Valérie BOISGERAULT
Monsieur Le Maire président de droit	

Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur Le Maire expose :
Dans les communes dans lesquelles **une seule liste** a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée (art. L 19) :

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission ;
- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet ;
- d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20260423-26_20-DE

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

Date convocation
15 avril 2026

Conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Procuration : 1

Votants : 15

Vote pour : 15
Vote contre : 0
Abstention : 0

Présents

Jean-François BOHANNE
Véronique LETARD
Roger SOURDAINE
Céline MANDARD
Mickaël LORAND
Florence ROUVRAIS
Valérie BOISGERAULT
Gilbert COMMEUREUC
Candice BROWN
Olivier CESBRON
Mary DUPONT
Mickaël DELOURME
Aurélie BAUBRY-LOUVEL
Stéfan MAIDANATZ

Excusé(e)(s)

Christophe DUVAL donne procuration à Jean-François BOHANNE

Secrétaire séance

Roger SOURDAINE

Le Conseil Municipal procède à l'élection :

- du représentant du Conseil Municipal, Stefan MAIDANATZ est élu.
- D'un représentant de l'administration : Elodie BRIAND
- D'un représentant au tribunal judiciaire : Jean-Marc CHEVALIER

Commission communale des impôts directs

VU L'article 1650 du code général des impôts (CGI) institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID), présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué. Les autres membres sont nommés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables proposée par le conseil municipal.

Considérant que la commune a moins de 2 000 habitants, le Conseil Municipal doit proposer une liste composée de 12 noms pour les commissaires titulaires, 12 autres noms pour les suppléants, soit 24 noms.
L'administration fiscale prendra un arrêté pour désigner parmi les membres de cette liste, 6 titulaires et 6 suppléants.

Pour mémoire, le rôle de la CCID est lié à la fiscalité directe locale ; ainsi elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ; elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Commissaires titulaires :

- Jean-François BOHANNE
- Stéfan MAIDANATZ
- Roger SOURDAINE
- Mickaël LORAND
- Céline MANDARD
- Mary DUPONT
- Olivier CESBRON
- Gilbert COMMEUREUC
- Valérie BOISGERAULT
- Mickaël DELOURME
- Louis BOHANNE
- Guy MAUDET

Commissaires suppléants :

- Jean-Yves ROBERT
- Jean-Yves CATHELINE
- Sandrine GAUTHIER
- Robert EVEILLARD
- David CHEVALIER
- Catherine BARRÉ
- Catherine LE RAY
- Jean-Pierre GACEL

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20260423-26_20-DE

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

Date convocation
15 avril 2026

Conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Procuration : 1

Votants : 15

Vote pour : 15
Vote contre : 0
Abstention : 0

Présents

Jean-François BOHANNE
Véronique LETARD
Roger SOURDAINE
Céline MANDARD
Mickaël LORAND
Florence ROUVRAIS
Valérie BOISGERAULT
Gilbert COMMEUREUC
Candice BROWN
Olivier CESBRON
Mary DUPONT
Mickaël DELOURME
Aurélie BAUBRY-LOUVEL
Stéfan MAIDANATZ

Excusé(e)(s)
Christophe DUVAL donne procuration à Jean-François BOHANNE

Secrétaire séance

Roger SOURDAINE

- Chantale BOUVIER
- Xavier LECOMTE
- Jean-Marc CHEVALIER
- Claude LEROY

Cette liste est proposée pour avis au Conseil Municipal.

Pour l'ensemble des commissions énoncées précédemment :

- Le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT *(pour la commission d'appel d'offres, la commission de contrôle des listes électorales et la commission communale des impôts directs)* ;
- D'adopter les listes proposées ;
- D'adopter la liste pour la commission communale des impôts directs et de soumettre les propositions au Directeur Régional des Finances Publiques.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération,

Le Maire,
Jean-François BOHANNE